



<http://www.aix-mrs.iufm.fr/ardist/>

Présidente : Laurence Maurines
Professeure des Universités
Université Paris-Sud 11, DidaScO- Bâtiment
333, 91405 Orsay Cedex.
laurence.maurines@u-psud.fr

Siège social
Université Denis Diderot Paris7, Campus
Rive Gauche
case 7086
10 rue Alice Domon et Léonie Duquet
75205 Paris cedex 13.

Secrétaire : Catherine Brugière
LEPS, LIRDHiST, Université Claude
Bernard Lyon 1, 43 boulevard du 11
novembre 1918, 69622 Villeurbanne cedex

Paris, le 11 novembre 2008

Objet : Réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants

Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

Un certain nombre de collègues didacticiens des sciences sont engagés en ce moment dans la réflexion et le montage de maquettes de masters consacrés à la formation et aux concours de recrutement des enseignants. La didactique est en effet mise en avant dans les textes ministériels parus à ce propos.

Les apports de la didactique des sciences et la nature de la formation professionnelle à dispenser aux futurs enseignants du secondaire sont peu connus des enseignants de sciences du supérieur. Cela rend très difficile les négociations sur les maquettes. Ainsi, dans les universités scientifiques, il apparaît une tension forte entre un point de vue essentiellement disciplinaire et un point de vue plus professionnel où la didactique théorique mais aussi l'histoire des sciences et de l'enseignement scientifique, la philosophie et la sociologie de l'éducation, les sciences cognitives, occuperaient une place significative au côté des stages. En apportant des éclairages complémentaires, ils permettraient pourtant aux stagiaires la prise de distance nécessaire pour penser sa propre pratique dans une approche fondée sur l'apport théorique.

Il est pourtant légitime de concevoir un master professionnel en référence au cahier des charges de la formation des enseignants et des missions du professeur. À l'issue de trois années de formation purement disciplinaire, il paraît en effet raisonnable de considérer un master qui répartirait équitablement le volet disciplinaire et le volet professionnel et contribuerait à donner une réelle formation didactique et pédagogique aux futurs enseignants (le ratio de la formation totale Bac+5 étant alors de 4/1 en faveur de la formation disciplinaire pure).

L'élaboration des maquettes est d'autant plus difficile que la nature exacte des concours n'est toujours pas connue. De nombreuses parts d'ombre subsistent. Les épreuves écrites auront-elles encore la forme de problèmes ? Quelle place relative sera donnée à l'épistémologie et à l'histoire des sciences dans ces épreuves ? Les compétences expérimentales des candidats seront-elles évaluées ? Sous quelle forme se présentera la nouvelle épreuve orale ? De plus, il semble extrêmement difficile de concilier les diverses demandes des textes parus le 17 octobre 2008 tant elles paraissent de nature contradictoire. Comment former à d'autres métiers que l'enseignement et initier à la recherche, tout en assurant une formation à l'enseignement et en permettant la réussite aux concours ? Elles le paraissent d'autant plus que pour les enseignants de sciences du supérieur, l'initiation à la recherche ne peut se faire que dans le cadre des sciences mathématiques et de la nature, et non pas dans celui des sciences humaines et sociales.

Par ailleurs, la disparité d'une discipline à l'autre et des universités ne permet pas d'assurer automatiquement une homogénéité minimale des formations. Le ratio formation professionnelle sur formation totale du master peut aller de 20% à 60% dans le cas des masters destinés au nouveaux capes, les masters destinés aux agrégations étant considérés à part et n'incluant qu'une formation professionnelle réduite au strict minimum, c'est-à-dire un stage dans un établissement scolaire.

Le manque d'orientations précises concernant le volume horaire des stages et de leur nature ne fait que renforcer ce défaut d'homogénéité minimale des formations. Le projet de réforme risque de conduire à un mouvement rétrograde : l'augmentation du nombre d'étudiants concernés (qui n'est plus limité aux lauréats des concours) conduit à une diminution des heures de stage par étudiant (hypothèse d'un volume global constant au niveau de l'accueil des stagiaires) et sans doute aussi à la disparition d'une période en responsabilité. Ce mouvement risque d'autant plus de se produire qu'à l'heure actuelle les stages ne sont pas considérés comme un préalable aux épreuves du concours. La formation en épistémologie, didactique et pédagogie ne peut pas remplacer la mise à l'épreuve du terrain en situation réelle. La suppression du stage en responsabilité (à temps partiel à l'issue des concours ou avec un horaire allégé en T1), en alternance avec la formation, est contraire à une formation de qualité. Elle prive les futurs enseignants d'un véritable accompagnement et d'une entrée progressive dans le métier.

Les didacticiens des sciences signataires craignent que les conditions dans lesquelles la réforme sur la formation des enseignants est menée n'aient des conséquences désastreuses sur leur formation. Ils souhaitent que le délai trop court actuel soit allongé pour permettre une réflexion posée en ayant connaissance de la nature exacte des épreuves. Ils demandent à ce que des orientations précises concernant le volume horaire des stages et de leur nature, ainsi que du volume du volet non strictement disciplinaire, soit données et que ceux-ci soient suffisants.

Laurence Maurines
Présidente de l'ARDiST